

il pas que, dans ces régions du Nord, l'indice du chômage chez les Indiens est extrêmement élevé, beaucoup plus qu'en d'autres régions comprises jusqu'ici dans le programme?

**L'hon. M. Drury:** Je ne sais si l'honorable représentant connaît les données statistiques sur le chômage à l'échelle nationale. Je peux lui donner l'assurance que, lorsque nous avons la preuve statistique que le chômage est élevé et chronique suivant les critères établis, la région où il sévit est désignée. Je serai heureux de faire tenir à l'honorable député la statistique nationale sur laquelle notre jugement se fonde.

### LE PACIFIQUE-CANADIEN

#### L'EXPLOITATION DU SERVICE-VOYAGEURS PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le Pacifique-Canadien a-t-il communiqué avec le gouvernement de quelque façon ou l'a-t-il consulté au sujet de son service-voyageurs? Autrement dit, a-t-il demandé au gouvernement d'assurer son service de voyageurs?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je m'en excuse, mais je n'ai pas saisi la dernière partie de la question de l'honorable député.

**M. McIntosh:** Voici la question que j'ai posée au ministre: Le Pacifique-Canadien a-t-il communiqué avec le gouvernement de quelque façon pour lui demander d'assumer le service-voyageurs de son réseau transcanadien?

**L'hon. M. Pickersgill:** Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

**M. McIntosh:** Qui serait au courant de la chose?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne puis parler qu'en mon nom personnel.

**Une voix:** Cela ne nous aide pas beaucoup.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA RHODÉSIE—APPLICATION POSSIBLE DE NOUVELLES SANCTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement se propose-t-il d'appliquer d'autres sanctions ou d'autres mesures punitives au gouvernement actuel de la Rhodésie?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement, l'honorable représentant le sait, a déjà adopté une série de mesures pour mettre un terme au rôle que joue illégalement le gouvernement de la Rhodésie du Sud. Cette question reste continuellement à l'étude et on l'envisage à l'heure actuelle au cours de consultations avec d'autres pays.

**M. Nesbitt:** Vu la réponse du ministre, la Chambre est-elle en droit de supposer que le gouvernement se propose, en fait, d'appliquer d'autres mesures contre le gouvernement actuel de Rhodésie?

**L'hon. M. Martin:** L'honorable représentant devra se contenter de la réponse que je lui ai donnée.

### L'INDUSTRIE

#### L'EAU LOURDE—PROPRIÉTÉ CANADIENNE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Le gouvernement a formulé le principe de la propriété canadienne lors des premiers pourparlers en vue de la production d'eau lourde. Quelle est actuellement l'intention du gouvernement, qui rejette arbitrairement ce principe en traitant avec une société américaine plutôt qu'avec la *Deuterium of Canada Limited*, de Nouvelle-Écosse, société canadienne?

**L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie):** Monsieur l'Orateur, le postulat de cette question étant erroné, je ne devrais peut-être pas répondre à la deuxième partie. Toutefois, j'aimerais signaler...

**M. MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'ai dit que le gouvernement avait posé le principe de la propriété canadienne. Tel était mon postulat. Le ministre a dit qu'il était erroné. Ce qu'il veut dire, c'est que ma déclaration au sujet de la propriété canadienne est un mensonge. Je demanderais au ministre de retirer cette déclaration.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît! Un honorable député peut ne pas être d'accord avec un autre sans pour cela laisser entendre qu'il a menti. Puis-je dire tout d'abord à l'honorable député de Cap-Breton-Sud que sa question n'était peut-être pas tout à fait recevable, vu qu'elle concernait un énoncé de fait. Quoi qu'il en soit, il me semble que nous devrions donner au ministre l'occasion de répondre, maintenant.